

AFFAIRE N° 25 - Acquisition du matériel automobile destiné au poste des Sapeurs-pompiers - (Ratification d'une décision antérieure prise par le Conseil Municipal).

LE MAIRE : Il s'agit là, Messieurs, d'une confirmation. Je pensais, en effet, que le Conseil ne s'était pas penché sur cette question et c'est pourquoi je l'avais inscrite à l'ordre du jour. Or, le Conseil a déjà délibéré. Je vous demande donc, de bien vouloir ratifier cette délibération et de m'autoriser à emprunter le montant de cette commande, soit la somme de 9.000.000. de francs CFA.

Adopté à l'unanimité.

X

■

X